

ICOMOS

INTERNATIONAL COUNCIL ON MONUMENTS AND SITES
CONSEIL INTERNATIONAL DES MONUMENTS ET DES SITES
CONSEJO INTERNACIONAL DE MONUMENTOS Y SITIOS
МЕЖДУНАРОДНЫЙ СОВЕТ ПО ВОПРОСАМ ПАМЯТНИКОВ И ДОСТОПРИМЕЧАТЕЛЬНЫХ МЕСТ

WORLD HERITAGE LIST

N° 362

A) IDENTIFICATION

Nomination : Old Town of Ghadames

Location : Al Hamadah Al Hamra

State Party : Libyan Arab Jamahiriya

Date : April 26, 1985

B) ICOMOS RECOMMENDATION

That the proposed cultural property be included on the World Heritage List on the basis of criterion V.

C) JUSTIFICATION

Ghadames, which Arab sources describe as "the pearl of the desert", is one of the oldest cities in the pre-Saharan region; it succeeded Antique Cydamae, a fortified city made an ally of Rome by Cornelius Balbus on his victorious expedition against the Garamantes in 19 B.C.

Today it is a small city (7,000 inhabitants in 1980) located in an oasis situated next to a palm grove. None of the surviving buildings date from the protohistoric Berber period, or the period of Roman domination, yet a remarkable domestic architectural style distinguishes Ghadames as a unique site among a series of pre-Saharan cities and settlements stretching along the northern edge of the desert from Libya to Mauritania.

Roughly circular in layout, the historic city of Ghadames is comprised of a cluster of houses. The reinforced outer walls of the houses on the edge of the city form fortified wall. However, this rudimentary urban enclosure also incorporates, here and there, doors and bastions.

The basic unit of the city is its houses which comprise a minimum of two main floors. Access to the ground floor, which may be sunken, is by a single entrance door which opens on a narrow hallway leading to a rectangular-shaped room where provisions are stored, and, in the back, to a staircase. The staircase leads to a much more spacious upper level. Ground level living space encroaches upon the blind enclosed passageways along the walls on the ground floor which open on the city forming arcades rather than actual streets. The first floor generally includes a raised attic and bedrooms, and sometimes a sitting-room; there may also be a second floor with a similar layout. At the level of the terraces -there may be three or four

depending on the house- only the projecting portion formed by the raised attic rises above the roof marked off by low enclosure walls.

The contradicting layout of this unusual city cannot be perceived as a whole. At ground level, the narrow, dark arcades cut off the main parts of the buildings, permitting virtually underground circulation; small, isolated family units are the salient feature of the upper floors. A kind of collective dimension is provided by the terraces, which form an open cityscape. However they do so by separating the sexes: the terrace is the domain of women, and gives them a great deal of freedom. Communicating between terraces, they make friends with neighbors and can even move about the city's "roof". The covered arcades at the ground level are generally reserved for the men.

Ghadames has conserved the original materials specific to this surprising urban structure: pisé or clay brick walls, woodwork, masonry and palm wood casings. Liming of the walls inside and on large outdoor areas brightens the rooms and highlights the spartan decorations, windows and gypsum niches, paintings, objects incrustated in walls, etc.

At the meeting on the harmonization of tentative lists of Greater Maghreb countries held in Paris on November 6-7, 1985, the participants recognized the outstanding value of the traditional human settlement of Ghadames, which has no comparison with any other site in southern Tunisia, Algeria or Morocco, or any site in Mauritania.

ICOMOS gives a favorable opinion on the inclusion of Ghadames on the World Heritage List on the basis of criterion V, as the site is an outstanding example of a traditional human settlement which is representative of a culture and which has become vulnerable under the impact of irreversible change. So that the inclusion is not honorific or inoperative, it should be accompanied by a management plan which provides for :

- the delimitation of a protective zone around the historic city which will clearly distinguish it from the modern city whose growth should be controlled;
- safeguarding of traditional techniques and know-how to ensure conservation of a fragile construction while respecting the traditional forms and materials used;
- management of the oasis, whose survival is necessary for an understanding of the history of the site and for the ecological equilibrium of the city. Special attention should be paid to traditional systems for the irrigation of the palm tree grove.

ICOMOS, April 1986.

ICOMOS

INTERNATIONAL COUNCIL ON MONUMENTS AND SITES
CONSEIL INTERNATIONAL DES MONUMENTS ET DES SITES
CONSEJO INTERNACIONAL DE MONUMENTOS Y SITIOS
МЕЖДУНАРОДНЫЙ СОВЕТ ПО ВОПРОСАМ ПАМЯТНИКОВ И ДОСТОПРИМЕЧАТЕЛЬНЫХ МЕСТ

LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL

N° 362

A) IDENTIFICATION

Bien proposé : Ancienne ville de Ghadamès

Lieu : Al Hamadah Al Hamra

Etat Partie : Jamahiriya arabe libyenne

Date : 26 Avril 1985

B) RECOMMANDATION DE L'ICOMOS

Que le bien culturel proposé soit inscrit sur la Liste du Patrimoine mondial au titre du critère V.

C) JUSTIFICATION

Ghadamès, que les sources arabes désignent comme la "perle du désert", est l'une des plus anciennes villes de la région pré-saharienne, puisqu'elle a succédé à la Cydamae des anciens, une place-forte que Cornelius Balbus réduisit au statut d'alliée de Rome lors de son expédition victorieuse contre les Garamantes, en 19 avant J.C.

Aujourd'hui, c'est une agglomération de faible importance (7000 habitants en 1980), bâtie dans une oasis, à proximité immédiate de la palmeraie. Aucun des bâtiments conservés ne remonte à l'époque de la protohistoire berbère ni aux temps de la domination romaine, mais une architecture domestique remarquable signale Ghadamès comme un site unique dans la série des cités et habitats pré-sahariens qui jalonnent la bordure nord du désert, de la Libye à la Mauritanie.

De plan grossièrement circulaire, la vieille ville est formée par une agglomération de maisons dont celles de la périphérie constituent, grâce à leur mur externe renforcé, l'enceinte urbaine proprement dite. Cette enceinte rudimentaire comporte toutefois, de place en place, des portes et des bastions saillants.

Elément modulaire de la cité, la maison a au moins deux niveaux principaux. Le rez-de-chaussée, parfois surcreusé, est accessible par une unique porte débouchant sur un étroit couloir qui dessert une salle rectangulaire -la réserve à provisions- et, au fond, un escalier. Celui-ci donne accès à un étage beaucoup plus spacieux. En effet, l'espace domestique empiète, à ce niveau, sur les passages couverts aveugles qui longent les murs des rez-de-chaussée et desservent la ville à la façon de galeries plutôt que

de véritables rues. Le premier étage, comprenant généralement un grenier surélevé et des chambres, parfois une salle de réception, donne facultativement accès à un second étage de plan analogue. Au niveau des terrasses -le troisième ou le quatrième selon les cas- seule l'excroissance de la surélévation du grenier émerge au-dessus d'un plan horizontal délimité par des murets bas de clôture.

Dans cette étrange cité, le plan, contradictoire, n'est donc pas globalement perceptible. Au sol, une série de galeries étroites et obscures isolent les principaux éléments du bâti et permettent une circulation quasi souterraine; dans les étages, la fragmentation en cellules familiales isolées ne souffre pas d'exception; au niveau des terrasses, un espace urbain à ciel ouvert restitue enfin une apparente dimension collective, mais au prix d'une ségrégation des sexes : c'est ici l'univers des femmes, qui y jouissent d'une grande liberté, peuvent nouer des relations de voisinage d'une terrasse à l'autre et même circuler sur le "toit" de la ville, l'espace des galeries couvertes du rez-de-chaussée étant réservé en principe aux hommes.

Ghadamès a encore gardé les matériaux d'origine spécifiques de cette surprenante structure urbaine : les murs en pisé ou en brique crue, les boisages, les hourdis et les huisseries en bois de palmier. Le chaulage des parois à l'intérieur et dans de larges parties extérieures conserve aux pièces toute leur fraîcheur et met en valeur de rares éléments de décor, fenêtres ou niches en gypserie, peintures, incrustations d'objets, etc.

Lors de la réunion pour l'harmonisation des listes indicatives des pays du Grand Maghreb tenue à Paris les 6 et 7 Novembre 1985, les participants avaient reconnu la valeur éminente de l'habitat traditionnel de Ghadamès, qui ne peut être comparé ni à aucun des sites du sud tunisien, algérien, marocain, ni à aucun des sites de Mauritanie.

L'ICOMOS donne à son tour un avis favorable à l'inscription de Ghadamès sur la Liste du Patrimoine mondial au titre du critère V : comme l'exemple éminent d'un habitat traditionnel représentatif d'une culture et qui est vulnérable sous l'effet de mutations irréversibles. Pour n'être pas une mesure honorifique et inopérante, cette inscription devrait s'accompagner d'un plan de gestion comprenant :

- la délimitation d'une zone de protection autour de la vieille ville, bien distincte de l'agglomération moderne dont la croissance devrait être contrôlée;

- la sauvegarde des techniques et savoir-faire traditionnels pour assurer la conservation d'un bâti fragile dans le respect des formes et des matériaux;

- le contrôle de l'oasis dont la survie est nécessaire à la compréhension historique et à l'équilibre écologique de la ville. Les systèmes traditionnels d'irrigation de la palmeraie devraient être l'objet de soins particulièrement attentifs.

ICOMOS, Avril 1986.